

REGLEMENT du JEU-CONCOURS « Jeux Facebook Kiloutou »

Cet avenant modifie les articles 2 et 6 du règlement du « Jeux Facebook Kiloutou », comme suit :

Article 2 : Objet du jeu-concours

Depuis le visuel publié sur la page Facebook Kiloutou www.facebook.com/KILOUTOU [toute autre adresse est exclue] l'internaute doit donner sa réponse en commentaire de la publication Facebook.

Pour participer, l'internaute doit se rendre sur la page Facebook Kiloutou www.facebook.com/KILOUTOU, il doit répondre à la question/animation posée dans la publication ou le visuel sur Facebook. Seules les réponses en commentaires des publications jeu-concours Kiloutou seront prises en compte, à condition de ne pas modifier le commentaire pendant la durée du jeu-concours. La publication pourra être publiée une ou plusieurs fois. L'internaute pourra participer autant de fois qu'il y a de participations mais ne pourra être tiré au sort qu'une seule fois.

Pour le 3 premiers tirages au sort, 5 gagnants par tirage au sort remporteront chacun :

- 15€ en chèque location à valoir sur Kiloutou.fr

Pour le dernier tirage au sort, le gagnant remportera un pack cadeaux d'une valeur globale de 130€

Les tirages au sort désigneront les gagnants parmi les Participants qui auront répondu correctement aux questions. La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook que l'organisateur décharge de toute responsabilité.

Article 6 : Désignation des Lots

Les dotations sont les suivantes :

Lors des 3 premiers tirages au sort :

-5 chèques location d'une valeur de 15€ à valoir sur Kiloutou.fr par tirage au sort (valable jusqu'au 31 décembre 2014).

Lors du dernier tirage au sort :

-Un « Pack cadeaux » d'une valeur de 130€ comprenant un chèque location d'une valeur de 100€ à valoir sur Kiloutou.fr, une mini-enceinte sans fil Bluetooth, un mètre porte-clés et un plaid.